

Chancellerie d'État  
Service de la chancellerie

## Communiqué de presse

### De nouvelles mesures cantonales en faveur des utilisateurs-trices des transports publics du canton

**À partir de 2025, de nouvelles mesures cantonales du plan climat entreront en vigueur au sein de la communauté tarifaire neuchâteloise ONDE VERTE. Celles-ci vont, non seulement rendre encore plus avantageux les transports publics à l'intérieur du canton, mais aussi stimuler le transfert modal, respectueux de l'environnement.**

Le plan climat neuchâtelois prévoit de favoriser le report modal vers les transports publics et la mobilité douce. Outre le développement de l'offre en transports publics, un tel objectif passe également par des mesures tarifaires d'incitation.

#### **Harmonisation de la tarification « court-parcours » dans les villes**

Les titres de transport « court parcours » connaissent actuellement des conditions d'utilisation différentes entre les villes de Neuchâtel et celles de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Dès le changement d'horaire du 15 décembre, l'offre « court-parcours » dans ces villes sera remplacée par un tarif « zone urbaine ». En effet, les actuelles zones 10 et 20 pourront être achetées individuellement sous la forme d'un billet valable 45 minutes, des cartes multicourses ou d'une carte journalière permettant de circuler librement jusqu'à 5h le lendemain. Ainsi, le système sera rendu plus compréhensible pour les usagères et usagers occasionnels.

#### **Nouvelle réduction permettant d'obtenir un abonnement ONDE VERTE « toutes zones » au prix du 4 zones**

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le canton finance de nouvelles réductions permettant d'obtenir un abonnement ONDE VERTE annuel, mensuel ou FlexiAbo toutes zones ONDE VERTE au prix d'un abonnement 4 zones. Par exemple, pour un abonnement annuel adulte, la réduction se monte à 270 francs. Par conséquent, l'usage des transports publics entre les régions du canton sera plus attractif, en particulier pour les longues distances. La mesure s'adresse uniquement aux habitants du canton de Neuchâtel et sera réalisée via des bons, à télécharger sur le Guichet unique.

#### **Rabais supplémentaire de 5% sur les abonnements Enfants/Jeunes**

Depuis le 10 décembre 2023, le canton de Neuchâtel subventionne à hauteur de 5% les abonnements jeunes ONDE VERTE annuels, mensuels et FlexiAbo. Les jeunes de moins de 25 ans résidant dans le canton de Neuchâtel bénéficient ainsi d'une incitation supplémentaire à faire valoir sur le tarif jeune, déjà inférieur de 25% au tarif adulte. Par exemple, pour un abonnement annuel jeune toutes zones, la réduction supplémentaire se monte à 48 francs environ. La mesure vise à fidéliser sur le long terme les jeunes, les apprentis et les étudiants aux transports publics. Elle est exclusivement réservée aux habitants du canton et se concrétise via des bons, disponibles sur le Guichet unique cantonal.

#### **Accès au Guichet unique à obtenir dès à présent**

Le délai de traitement de toute nouvelle inscription au Guichet unique peut nécessiter plusieurs jours, c'est pourquoi nous invitons la population neuchâteloise, qui ne l'a pas encore fait, de s'y inscrire sur le site <https://www.guichetunique.ch/public/Registration/Private/PrivateRegistration.aspx> dès maintenant, afin de pouvoir profiter de ces allègements tarifaires. Les points de vente de transN peuvent renseigner les usagères et usagers des transports publics le cas échéant.

**Contact :**

**Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement, tél. 032 889 67 00 ;**

**Olivier Baud, chef du service des transports du canton de Neuchâtel, tél. 032/889 67 01.**

Neuchâtel, le 11 décembre 2024